



LES RANDONNEURS LAMOTTOIS



Site internet : <http://marcheurs-lamottois.net>

Ce QRcode permet l'accès direct au site du club pour ceux qui ont l'application sur leur téléphone

Calendrier de sorties « RANDO » départ 8h30 place du marché

Décembre 2017			
Date	Sorties	Rendez-vous	Responsable
Jeudi 07	Lamotte Parc Equestre P.U.10 km	Parking: Parc Equestre à 9h Repas resto Parc Equestre 12h30	D. Arrachepied
Dimanche 10	Marche pour le Téléthon Rendez-vous salle des fêtes Départ à partir de 8h30		
Jeudi 14	Vouzon P.U.8 km	Parking : Stade. Après la marche vin chaud au presbyterre (11h15)	M. Richer
Jeudi 21	Selles St Denis P.U.10 km	Parking: Salle des fêtes	B. Mardesson
Jeudi 28	Lamotte Beuvron Stade P.P.8 G.P.11 km	Parking: Stade	D.Arrachepied
Janvier 2018			
Jeudi 04	La Ferté Beauharnais P.P.9 G.P.11 km	Parking: Etang communal	D. Le Petit
Samedi 06	Paris Tour Eiffel Inscription limite le 21 Décembre		
Jeudi 11	Millançay P.U.10 km	Parking: Salle des fêtes Route de Veillens	B. Mardesson D. Le Petit
Dimanche 14	Marche cœur de Sologne Départ: Stade des Bruyères Lamotte de 7h30 à 9h30		
Mardi 16	Réunion 11h groupe de travail		
Jeudi 18	Pierrefitte sur Sauldre P.U. 11 km	Parking: Cimetière	J.B. Lepretre
Jeudi 25	Souigny en Sologne P.U.11 km	Parking: A Gauche en arrivant	J.B. Lepretre
Vendredi 26	Galette des Rois Salle des fêtes 16h Inscription obligatoire avant le 11 janvier		

Le Kilométrage des marches est donné à plus ou moins 1km

P.P. Petit parcours - G.P. Grand parcours - P.U. Parcours unique

Les marches du mardi se font sur la journée avec le pique-nique tiré du sac, suivant le temps elles peuvent être annulées, de même pour les marches du jeudi. Se renseigner auprès des responsables : Bernard Mardesson té : 02 54 96 23 80 ou Daniel Arrachepied tél : 02 54 88 94 70 ou J.B. Lepretre tél : 02 36 38 00 87

Pour les marches du Dimanche , se reporter au livret du comité départemental 2014-2015

Important: Si, pendant une marche on emprunte une route, il est obligatoire de marcher sur le bas-côté gauche en file indienne. N'oubliez pas qu'en cas d'accident, si vous êtes sur la chaussée, vous êtes considéré comme responsable.